



Séance extraordinaire du Conseil général du 17 avril 2024

Salle des Remparts - Rue

Participants

Présents	Nicole Barbey, Cédric Bays, Gérald Borcard, Chantal Bosson, Sophie Bosson, Francis Braillard, Delphine Camilleri, Tanguy Chatton, Sylvain Chevalley, Marine Clément, Magalie Conus, Franco De Andrea, Pierre-Alain Deillon, Magali Gianella, François Menétrey, Myriam Mouron, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Olivier Pittet, Samuel Prélaz, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Mathieu Senn, Michèle Senn, Charlotte Surchat, Elodie Vaucher, Sylvie Wenger, Joseph Aeby, Loris Bossi, Alain Chollet, Patrick Périsset, Antoinette Piccand, Bernard Savio, Cynthia Mesot Buache
Excusés	Arnaud Boschung, François Bosson, Pierre-Louis Fossati, Karine Charrière
Absent	Jessica Magurano

1 Constitution de la séance

M. le Président salue les représentants de la presse, M. Dominique Ayer de la Feuille fribourgeoise, M. Sanchez pour La Liberté et M. Christen pour La Gruyère. Il remercie le public de s'être déplacé pour assister aux débats du législatif. **M. le Président** souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal ainsi qu'à ses collègues du Conseil général.

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme Delphine Camilleri, nouvelle élue du groupe Horizon Jeunes. Ce soir, le bureau est composé de M. Franco de Andrea, Président, de Mmes Marine Clément et Nicole Barbey scrutatrices, de M. Francis Braillard, scrutateurs et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire qui remplace ce soir Mme Karine Charrière, excusée. **M. le Président** cite les membres du Conseil général excusés : M. François Bosson et Arnaud Boschung. Mme Jessica Magurano est absente ce soir.

M. Le Président constate que 27 **membres** du législatif sont présents et 2 sont excusés et 1 est absente; le quorum est alors atteint. Sauf **abstention**, la majorité absolue sera atteinte avec **14 voix**. Comme habituellement, les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal qui sera effectuée par Karine Charrière sur la base unique de l'enregistrement. Ce dernier sera supprimé après approbation.

M. le Président rappelle encore que pour éviter les déplacements dans la salle, les scrutateurs se chargent de faire circuler les micros. Il prie chacun et chacune de se présenter avant toute prise de parole pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Président relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 26 mars 2024 par courriel, aux piliers publics, sur Illiwap, sur le site « rue.ch » et par publication dans la Feuille Officielle du 28 mars 2024. Le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ne font l'objet d'aucune remarque. **M. le Président** demande encore à chacun d'être aussi clair et concis que possible pour que les débats soient agréables.

La séance est ouverte à 19h34.

2 Procès-verbal de la séance du 14.12.2023 (ne sera pas lu, a été envoyé par courriel)

M. le Président poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif au procès-verbal du 14 décembre 2023. Ce dernier a été envoyé aux membres du Conseil général par courriel après rédaction et ne sera alors pas lu ce soir. **M. le Président** demande aux membres présents de voter.

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 27 Non : 0



Le procès-verbal du 14.12.2023 est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteure.

3 Investissements et Crédits additionnels

3.1 Demande de crédit additionnel de CHF 102'000.00 pour l'étude de la valorisation des espaces routiers dans la traversée de la localité

3.1.1 Présentation de la demande

M. le Président cède la parole à **M. Bernard Savio**, Conseiller communal en charge du dicastère, pour la présentation de la demande de crédit.

M. B. Savio rappelle que ces demandes ne sont pas toutes le fruit d'imprévus, de surprises ou éventuellement le fruit du hasard. Lors de la dernière séance du 14.12.2023, **M. Patrick Périsset** a indiqué en fin de séance que le Conseil communal devra revenir devant le Conseil général pour une demande de crédit complémentaire pour l'architecte-paysagiste qui dessine tous les aménagements. En conclusion, le SBC a fait savoir que nous pourrions prétendre à des subventions en raison de la qualité du travail.

M. B. Savio établit un résumé des étapes importantes de la Traversée de Rue :

- **2010** : Le Conseil communal mandate un bureau pour mettre en place les bases de ce qui s'appelle ValTraLoc (Valorisation des Traversées de Localité). Le rapport complet s'étend de l'entrée de Rue côté Ursy à la sortie de Promasens en direction d'Oron. Le Service des Ponts et Chaussées (SPC) travaille toujours avec ce document qui a bien entendu évolué.
- **2018** : A la suite de la démission d'un conseiller et après la nouvelle répartition des dicastères, **M. B. Savio** hérite du dicastère des routes communales et d'une partie du dossier de la Traversée de Rue concernant la superstructure, c'est-à-dire tous les acotements privés et communaux ainsi que toutes les ruelles et Impasse du Bourg. le Bourg fait parti des sites ISOS de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. Les travaux de la Traversée de Rue concerne seulement quatre conseillers communaux. M. P. Périsset suit l'étude du projet de l'infrastructure (tout ce qui est sous la route, soit EP-EU-EC et électricité). M. P. L. Fossati suit l'évolution du chauffage à distance. M. J. Aeby suit l'ensemble des projets de la traversée. Tout cela sur la base de l'étude du bureau Waeber et Brönimann, le SPC présente un calendrier intentionnel afin d'avancer ensemble et de coordonner toutes les actions utiles à entreprendre pour réussir au mieux ce chantier impressionnant et complexe afin de répondre à toutes les exigences d'un bourg classé et protégé ISOS.

Durant cette période de transition et avec la collaboration du SPC, une restriction de la circulation pour les camions à travers Rue ainsi qu'un rétrécissement de la chaussée expérimentale à la hauteur de la galerie Basler, sont mises en place.

- **2021** : Plusieurs coupures d'eau en 2021 nous rappellent que la conduite qui distribue l'eau potable à travers Rue est en fonte et date de 1904 et qu'il n'y a plus de temps à perdre. Le SPC en collaboration avec la Commune de Rue, à la suite d'une mise en soumission, mandate le bureau d'Ingénieur KA-JMJ Küng et associés SA pour la direction générale des travaux de la Traversée de Rue qui va du Champ-de-Foire à la limite Rue/Ursy. Pour couronner le tout, une exigence supplémentaire du Service des Biens Culturels (SBC) vient compléter les cases à remplir, soit la requalification générale du Bourg avec son schéma directeur. Ce point est non-négociable et accompagnera la mise à l'enquête des travaux de la traversée de Rue. Ce document est indispensable pour obtenir le permis de construire. Le Conseil communal a aussi mandaté son urbaniste, M. Repetti en tant que BAMO (bureau d'aide au maître d'oeuvre), pour diriger toutes les séances de requalification ainsi que toutes les séances d'études nécessaires pour obtenir ce fameux permis de construire. Il tient et rédige un procès-verbal de toutes les séances de requalification et des entretiens avec les divers services de l'Etat.

M. B. Savio conclut sa présentation en indiquant que cette demande de crédit de CHF 102'000.-- a été âprement négociée avec le SPC.

3.1.2 Rapport de la commission financière, débat et vote

M. le Président remercie **M. B. Savio** pour toutes les explications et donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport.

M. Cédric Bays donne lecture du rapport est que la Commission financière qui s'est rencontrée le 11 avril dernier, avec MM Aeby et Savio, pour la présentation de cette demande de crédit. Il informe que la commission financière préavise favorablement cet investissement.

M. Le Président remercie **M. C. Bays** et ouvre le débat.

M. Sylvain Chevalley pour AVICA, dit que malgré toutes les explications données sur les démarches du projet, le groupe AVICA reste étonné de voir les montants de crédits d'études qui s'additionnent et se répètent. Il se demande jusqu'à quand est-ce que cela sera des études avant de voir le projet concrètement? Le groupe comprenant que le Canton donne ses exigences et impose ses études, mais cela

représente des montants qui deviennent astronomiques pour des routes qui ne se situent finalement pas directement sur la Traversée de Rue, mais pour le Bourg. Est-ce indispensable que cela soit traité en même temps que le reste, ou pourrions-nous faire cela dans un second temps, pour prioriser les travaux de la Traversée de Rue. Le groupe aimerait encore obtenir un récapitulatif complet de tout ce qui a déjà été investi pour la Traversée de Rue, pour avoir une idée des dépenses depuis 2010. Encore un point concernant le projet de l'Éclairage pour la Commune de Rue, dans le cadre de la traversée, une partie des éclairages sont déjà étudiés et il serait agréable que l'étude complète concernant ces luminaires publics soient encore utilisable pour l'étude complète du projet. **M. S. Chevalley** termine en indiquant que c'est plus un coup de gueule au final car chacun est bien conscient que pour aller de l'avant, il est nécessaire d'accepter ce crédit. Par contre, est-ce qu'il y a plusieurs offres demandées, est-ce que c'est soumis à concurrence ou est-ce qu'un seul partenaire est approché.

M. B. Savio répond qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres pour l'étude de la requalification du Bourg, car un crédit de CHF 85'000.-- avait été voté pour ce travail établi par une équipe pluridisciplinaire qui a duré une année, pour un document de plus de 100pages. **M. Repetti**, urbaniste, a estimé que ce montant était vraiment peu élevé pour le travail fourni, car faire un cahier des charges pour un appel d'offres cela n'amènera pas plus de monde que l'équipe déjà mandatée. Le montant pour établir seulement le cahier des charges était de plus de CHF 50'000.--. En finalité, il était plus utile pour le Conseil communal de continuer avec les bureaux recommandés par le BAMO qui sont qualifiés pour ce genre de mandat. Le Conseil a beaucoup réfléchi pour tout cela et il a fait le choix d'avancer et ne pas risquer d'attendre des mois supplémentaires et d'éventuelles ruptures de canalisation. **M. B. Savio** ajoute que le groupe qui a travaillé sur la requalification est compétant et s'est rencontré régulièrement avec des délégations du Conseil communal pour avancer. Le montant de la demande peut paraître élevé mais par exemple, Grap Paysages doit travailler sur tous les accès à la route principale de Rue. Ceci est un travail conséquent car il y a une cinquantaine d'accès privés qui rejoignent la route en pavés. Tous ces accès doivent être dessinés. Il y a des impasses, des murs, etc. qui doivent être réfléchis et décidés pour que le Service des Ponts et Chaussées prennent en compte le dossier et donne son préavis. Ensuite des séances d'informations seront mises en place pour la population concernée. Tout est très complexe.

M. B. Savio ajoute que pour le récapitulatif de l'investissement, un montant de CHF 75'000.-- avait été demandé pour le bureau d'ingénieur. Pour l'éclairage, une étude est en cours pour l'assainissement de l'éclairage public sur l'entier de la Commune. Le bureau choisi pour cette étude ne s'occupe pas du tout de l'éclairage de la traversée de Rue, ni du Bourg. C'est un bureau à part qui s'occupe de l'éclairage pour le Bourg. Dès lors, il n'y aura pas de doublon.

M. S. Chevalley remercie **M. B. Savio** pour ce complément d'informations, mais pour l'instant cela ne reste qu'au stade d'étude.

M. Olivier Pittet ajoute que nous parlons d'un montant de CHF 150'000.-- un complément d'étude pour définir les surfaces. et cela semble disproportionné. Avec CHF 90'000.-- nous pouvons faire déjà beaucoup de choses sur un travail d'une année. Bien que les ingénieurs ont un tarifs horaires différents, il n'est pas convaincu du rapport entre le travail à faire et le montant, cela semble bien trop élevé. De plus, **M. O. Pittet** relève qu'un intérêt annuel de 2% sera à payer, soit CHF 2'500.-- car il s'agit d'un emprunt, cela génère une dette. Il ne remet pas en question l'étude qui est réellement nécessaire, mais c'est le montant qui est discutable.

M. Joseph Aeby apporte quelques commentaires en réponse aux questions posées par les différents groupes. Il précise que personne n'aime les études d'autant plus quand elles sont imposées. Souvent elles sont décevantes et n'aboutissent sur pas grand chose. Toutefois, il faut savoir qu'elles sont non négociables. Dans un monde parfait, vous achetez 600m² de terrain, vous y construisez la maison familiale, vous prenez un architecte, faites la mise à l'enquête puis obtenez le permis de construire et vous lancez les travaux. C'est avec cette réflexion que le Conseil communal a conduit le projet de Valtraloc et du parking. Dans le monde parfait, si vous souhaitez équiper votre maison de sondes géothermiques et bien vous devrez demander un complément géologique car l'étude de l'architecte ne suffira pas. Si votre terrain se situe dans une zone sensible vis-à-vis de l'environnement, comme par exemple en dessous du Château de Rue, vous devrez encore veiller à l'intégration de votre habitation dans le patrimoine bâti d'une zone extrêmement sensible et les services étatiques vous demanderont encore toutes les approches techniques et détaillées pour savoir le détail de la tuile, la grandeur des fenêtres, les matériaux utilisés, etc.. Et bien c'est exactement ce qu'il se passe pour ce projet de Traversée de Rue, ces études sont imposées par le Canton. Les 400m de pavés seront l'unique domaine public cantonal en pavé dans le Canton de Fribourg. Il n'y a aucune autre route cantonale en pavés à part les 400m de la route de Rue. **M. J. Aeby** explique qu'il faut imaginer les conséquences pour les services cantonaux. La seule possibilité pour la Commune est de fournir et démontrer techniquement que nous remplissons les exigences et que nous allons faire quelque chose d'exceptionnelle, car si l'école sera construite pour env. 70ans, la Traversée de Rue le sera pour au moins 120ans. Ce dossier est effectivement extrêmement compliqué. A la question, est-ce qu'on se laisse amadouer par les offres, **M. J. Aeby** répond que non. Dernièrement, le Conseil communal a reçu une offre

très concrète pour un projet très concret, et l'offre n'a pas été retenue car elle était bien trop élevée. Les meilleures conditions sont toujours négociées avec les partenaires. Pour le domaine de Valtraloc, certains spécialistes ont été écartés.

Concernant le cumul des demandes d'étude, **M. J. Aeby** répond qu'il est assez probable qu'il nous manque encore un élément et personne ne sait s'il va surgir bientôt ou non. D'un point de vue des aménagements Parking et Valtraloc, la brochette des grands spécialistes a été réunie. Une grande séance de coordination a été mise sur pied la semaine dernière et un point faible en est ressorti, car oui, il y a encore un point faible qui est celui des exigences en matière de mobilité. Très clairement, alors que tout le monde souhaite réduire la vitesse et les désagréments de la circulation, il faut être objectif car à Rue nous avons une impression de dangerosité car c'est très serré; mais le radar a beaucoup de peine à venir s'installer dans le Bourg, car cela ne paye pas l'heure de travail du fonctionnaire. Contrairement à ce que l'on pense, à l'intérieur du Bourg il n'y a quasiment pas d'excès de vitesse, et les chiffres le prouvent. Lorsque l'intention de déployer du 20km/h a été exposée, pour faire de la route un espace de vie partagé avec les piétons, cyclistes et autres usagers, le Conseil communal s'est attiré les foudres du Service de la Mobilité qui a dit "stop, vous ne pouvez pas faire comme ça, c'est une situation exceptionnelle! il faut que ça roule!". Il n'est pas simple de trouver un consensus entre tous pour arriver à déposer un dossier ad hoc pour Valtraloc et le parking. **M. J. Aeby** ajoute qu'en principe il ne devrait pas y avoir de nouvelles études. Toutefois, depuis la semaine dernière, il doute personnellement sur les questions de mobilité.

M. le Président ajoute pour le public, que nous parlons d'un montant de CHF 150'000.-- pour l'étude complète. Toutefois il y a une subvention de CHF 48'000.--, raison pour laquelle la demande de crédit est de CHF 102'000.--.

Pour relever encore la particularité du dossier, **M. J. Aeby** en revient au bâtiment du Trieur qui n'est pas une rénovation simple en raison du périmètre ISOS d'importance nationale dont il fait partie et où les exigences s'empilent comme sur un mille feuilles. Tous les éléments de la rénovation du projet sont en train d'être disséqués et cela ne se produirait pas s'il était situé dans une autre zone. En résumé, le Conseil communal n'a pas le choix de suivre ce qui est imposé par les réglementations, en grande partie par les lois afin d'obtenir le permis de construire. Toutes les questions ou remarques transmises par les groupes reflètent ce que pense le Conseil communal pour certains projets, sur le fait d'être baladé de gauche à droite avec pas mal de promesse et cela coûte cher. Le souci des coûts est la problématique pour tous, mais il est nécessaire d'avancer avec les projets du parking et de la Traversée de Rue car nous n'avons plus le choix. **M. J. Aeby** ajoute que maintenant il faut assumer et aller au bout de la démarche qui a été construite en collaboration entre le Conseil communal et le Conseil général, car le Conseil communal a toujours fait en sorte d'être le plus transparent possible en ne cachant pas les différentes difficultés rencontrées dans l'élaboration des dossiers. Pour conclure, **M. J. Aeby** explique que s'arrêter ce soir, serait nous mettre en situation extrêmement délicate, car pour rappel, celui qui dépense aujourd'hui le plus d'argent, est le Canton. Le budget le plus élevé est celui de la route et le Canton est prêt à inscrire la Traversée de Rue en priorité. Il attend sur la Commune pour lancer le projet.

Mme Michèle Senn, pour le groupe Entente, explique que le schéma qui était joint à la demande de crédit était difficilement compréhensible. Par exemple, le petit parking situé sur le haut de la traversée possède une croix. Mais que signifie ces croix. **M. B. Savio** explique que la rue en pavés devait inclure le parking, mais celui-ci posait problème. Pour cette raison, le parking a été sorti de la zone pavée, raison pour laquelle il y a une croix. **M. B. Savio** précise que les 10 places de parc resteront. Le périmètre ISOS a également été réduit à ce niveau-là.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président demande à l'assemblée de voter.**

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 26 Non : 1

La demande de crédit additionnel de CHF 102'000.-- pour l'étude de requalification générale du Bourg de Rue **est acceptée** à la majorité des voix.

3.2 Demande de crédit additionnel de CHF 164'500.— pour la réorganisation complète du projet champ de foire et du parking souterrain

3.2.1 Présentation de la demande

M. le Président cède une nouvelle fois la parole à **M. Bernard Savio**, Conseiller communal en charge du dicastère, pour la présentation de la demande de crédit

M. B. Savio fait une brève rétrospective pour ce projet.

- **2018** : 1ère demande préalable par un bureau spécialisé qui fournit une maquette. Les services de l'Etat laissent entrevoir la possibilité de construire un parking souterrain de 40 places mais les conditions sont très exigeantes en raison de l'emplacement au cœur du Bourg historique. Les services de l'Etat concernés se détermineront quand la Commune fournira un document de

coordination ValTraLoc avec le projet du Parking et du Champ-de-Foire. A ce moment-là, chacun pensait que l'étude Citec suffisait et en fin de compte cela ne suffisait pas.

- 2020 : Le Conseil communal fait appel à un bureau qualifié pour réorganiser dans les règles le parage dans le Bourg de Rue afin de pouvoir déterminer quelle variante est possible. Cette étude nous a permis de préparer un règlement de parage qui sera présenté prochainement.
- 2022 : le SBC recommande vivement de mettre en place une équipe pluridisciplinaire afin de réaliser un document intitulé "Requalification générale du Bourg avec son schéma directeur". Sans cette étude le permis de construire sera refusé, cela est indéniable. Ce document de 120 pages est reconnu par le SPC, le SBC et est validé par le Conseil communal. L'étude a duré toute l'année 2023.
- 2024 : afin de pouvoir terminer les travaux d'étude pour mettre à l'enquête selon les règles et les directives des services du Canton, le bureau d'architecte se doit d'être accompagné par : un bureau d'ingénieur civil + un bureau spécialisé en paysage + un bureau d'ingénieur géologue + un bureau éclairage + un bureau ventilation et encore un géomètre, d'où la demande de crédit de CHF 164'500.-- qui paraît coûteuse mais est indispensable pour mettre à l'enquête afin d'obtenir le fameux permis de construire.

3.2.2 Rapport de la commission financière, débat et vote

M. le Président remercie **M. B. Savio** pour les explications et donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport.

M. Cédric Bays relève que la Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit additionnel.

M. le Président remercie **M. C. Bays** pour sa lecture et ouvre le débat. Avant toute chose, **M. B. Savio** souhaite apporter quelques précisions par rapport à une question qui est revenue par les trois groupes, pourquoi la cour d'école/place de jeux, le couvert et zone de rencontre pour les citoyens ont disparus du projet? Il est nécessaire de faire cette étude pour savoir comment tout cela va être établi. Car les intentions premières du Conseil communal était de mettre toutes ces zones en-dessus du parking couvert. Mais cela ne se passe tout-à-fait comme cela. Il souhaite rassurer en indiquant que tant qu'il y aura une école à Rue, il y aura une cour d'école. Tandis que maintenant le second niveau ne sera plus possible. Pour la place de jeux, cela va être renégocié avec toute l'équipe pluridisciplinaire.

M. Mathieu Senn explique que la commission de l'Energie et Durabilité s'est penchée sur le dossier et a émit quelques réflexions sur les 3 axes qu'ils priorisent soit la biodiversité, l'environnement et social. Tout le monde est conscient que ce parking est une nécessité, et il est vrai que lorsque l'on pense biodiversité, parler d'un parking fait un peu peur. A priori, dans la traversée de Rue il n'y aura plus de voiture, il faut donc bien les stationner à quelque part. Ce besoin de parking répond plutôt à une vision à moyen terme de la mobilité dans le Bourg de Rue. Il semble aussi nécessaire de réfléchir à plus long terme, les objectifs souscrits de la Cité de l'Energie, nous savons que nous devons faire attention à la mobilité avec une diminution du transport individuel motorisé et c'est évidemment paradoxal de créer un parking, mais cela est possible et il est nécessaire d'intégrer ces réflexion-là, car dans une dizaine d'année nous ne pourrons plus avoir autant de voitures individuelles qu'aujourd'hui. **M. M. Senn** demande si dans ce projet, il y a la possibilité d'avoir des places de parc électrifiées, pour que chacun puisse charger son véhicule électrique? Est-ce que le parking comptera des places de parc plus petites par exemples pour les véhicules qui sont moins émetteurs, peut-être pas dans l'immédiat, mais est-ce que cela sera modulable? Et pour les vélos, un couvert à vélos est prévu et cela est une très bonne chose; est-ce que le nombre de places est déjà défini et sera-t-il possible de charger des vélos électriques dans ce couvert? Par rapport aux vélos, il serait bien de penser, pas forcément dans l'immédiat, aux vélos cargo partagés. Car si les habitants du Bourg ne peuvent plus parquer devant chez eux, il faut imaginer qu'ils devront portés par exemple leurs courses du parking jusqu'à chez eux, et il pourrait le faire avec ce type de vélo ou réfléchir comment faire ce type de transports. Il serait bien de réfléchir aussi à diverses infrastructures qui pourraient accueillir d'autres moyens de transports. De plus en plus dans les villes il y a des systèmes de réparations de vélos, de pompes, etc. qui permettent d'accueillir de manière optimale les autres modes de transports.

Au niveau de l'axe social, **M. M. Senn** demande où vont les enfants pour jouer car la place de jeux disparaît sur l'avant-projet. Et pour la biodiversité, c'est une bonne chose que la partie supérieure du parking ne soit pas goudronnée, cela rend le sol un peu moins perméable. Il y a des possibilités de faire des parking végétaux et cela peut être une solution pour faire un parking un peu plus vert. Pour terminer, dans le projet, il n'est pas très clair si la partie avant du parking au sous-sol est totalement fermée ou non. C'est un endroit qui donne sur du plein-air, il semble totalement cohérent que cet espace soit ouvert pour permettre l'entrée de la lumière et de diminuer les matériaux utilisés avec aussi, la possibilité éventuelle de végétaliser cet espace-là. Pour la Commission, il semble vraiment important d'inclure ces réflexions dans le projet pour avoir une vision un peu plus générale de ce que devrait être la mobilité du futur dans le Bourg de Rue.

Mme Magalie Conus comprend bien que ceci est un avant-projet, toutefois personnellement, il est difficile d'imaginer les travaux de la Traversée de Rue en plus de ceux de parking, avec une école de 120 enfants au milieu. Lors de la fermeture du parking de la Chapellenie, tout le monde a vu la difficulté d'organiser tout ce qui était autour de l'école. Est-ce que des réflexions ont déjà été menées à ce sujet, puisque peut-être ou pas, il y a aura une nouvelle école. Et est-ce que la possibilité de déplacer les élèves dans des containers à l'extérieur de la zone de travaux a été soulevée, car il faut penser au bus scolaire, la récré et les enfants qui traversent la ville pour se rendre sur le site scolaire.

M. B. Savio répond que ces remarques sont très importantes et pertinentes, cela permet de ne rien oublier pendant l'étude. Il précise que pendant les travaux, le point de l'école sera notifié dans le cahier des charges de l'entreprise mandatée. Et il sera inscrit qu'il sera nécessaire de laisser de la place pour le passage des bus scolaires. Et si les travaux commencent par la partie du bas vers l'école, cela représente 100m de travail et l'entrée du parking restera libre, cela n'entraverait pas les transports scolaires. **M. B. Savio** a également vu une question concernant le stationnement des machines de chantier sur la Place de la Foire, et il assure que tant qu'il y a l'école, les véhicules de chantier ne seront pas stationnés là et la place restera réservée aux transports scolaires et aux enfants. Bien que la Traversée de Rue semble complexe, mais les traversées d'autres villages se sont toutes effectuées et tout le monde a pu traverser le village en question. Les entreprises qui soumissionnent sont conscientes de toutes les contraintes et la possibilité de rouler pendant les travaux reste sans retarder le chantier. Le bureau d'ingénieur devra se pencher sur toutes ces problématiques pour établir le cahier des charges des entreprises. Dans l'ordre général, une tranchée sera ouverte sur env. 50-100m, les services seront remis en places, puis les fondations et le revêtement bitumineux suivront, c'est-à-dire qu'à la fin des travaux, Rue sera goudronnée pendant 2ans. Ce délai permet à la chaussée de bien se mettre en place pour ensuite paver correctement la rue. La durée des travaux n'est pas encore connue. La première étape consiste à s'occuper de l'infrastructure, la seconde où tout est recouvert de bitume pour éviter d'éventuelles boues et poussières, et enfin, 2ans plus tard, il y a le pavage. **M. B. Savio** précise qu'il n'est pas prévu de déplacer les enfants, car il est estimé que l'école est possible, bien qu'il y ait des contraintes. Il ajoute encore que pour certains élèves c'est l'occasion de voir comment se passent les travaux.

Mme M. Conus constate que les 70-80 places prévues sur le parking seront prioritairement dévolues aux véhicules stationnés aujourd'hui dans la rue (les véhicules des habitants, parking sauvage). Mais où parqueront les personnes se rendant à un concert organisé à la salle des Remparts, ou les participants au Conseil général, etc.. **M. B. Savio** répond qu'il a, à plusieurs reprises, comptés les véhicules qui n'étaient pas sur le Champ-de-Foire, à la Chapellenie ou sur le parc de l'ancienne laiterie. Il y a toujours entre 40 et 50 véhicules sur la route, sauf grosse manifestation. En principe, le parking inférieur sera réservé aux habitants du Bourg qui auront la possibilité de louer une place. Une fois le parking occupé, il restera encore env. 40 places dans ce parking + 30places à la Chapellenie et 10 places à l'ancienne laiterie, cela devrait suffire. Bien entendu, qu'il y aura des places pour les 2 roues et cela sera prévu à l'avance. **M. B. Savio** ajoute encore que des places pour les véhicules électriques sont également prévues.

M. Gérard Borcard se questionne sur la chronologie des travaux, car il n'est pas possible des faire les deux chantiers en même temps, selon lui. **M. B. Savio** répond que l'objectif, si cela est possible, est d'attribuer les travaux à la même entreprise, car il y a des pavés sur le Champ-de-Foire et sur la Traversée. Il estime que le prix sera meilleur si tout est regroupé. Le cahier des charges établi par le bureau d'ingénieur avec le SPC et les autres services qui dictent l'ordre des choses.

Mme Elodie Vaucher entend la bonne volonté de faire en sorte que l'école soit le moins possible dérangée lors des travaux si d'ici là la nouvelle école n'est pas sortie de terre. Par contre, cela paraît totalement utopiste de pouvoir faire ces travaux en même temps que de pouvoir donner un enseignement de qualité aux élèves, sachant qu'aujourd'hui il y a énormément d'enfants avec des déficits de l'attention et qui ont de la peine à se concentrer sans trop de stimuli extérieur. Imaginez ce que cela va devenir avec des travaux derrière la fenêtre. Au niveau du bruit, **Mme E. Vaucher** explique qu'elle même enseigne dans une classe au rez et qu'aujourd'hui elle ne peut déjà pas ouvrir les fenêtres lors de l'enseignement car le bruit est insoutenable juste avec le passage des véhicules qui passent et qu'avec les fenêtres il n'est plus possible de s'entendre dans la classe. Par rapport au fait que les classes aujourd'hui sont bien trop petites, que beaucoup d'enseignement se fait à l'extérieur, dans la cour, etc. cela veut dire que pendant les travaux cela ne sera plus possible et chacun deviendra à nouveau capitonné dans sa classe et cela est difficilement envisageable. **Mme E. Vaucher** ajoute qu'au niveau des bus scolaires, avec aujourd'hui trois bus, il est déjà difficile de les faire circuler au même moment, alors avec les travaux, cela est peu imaginable.

M. B. Savio prend bonne note de ces remarques et les transmettra. Il est vrai qu'il a vécu de près la chute des murs en simultané d'un montage de grue au milieu de Rue. A un certain moment, il aurait fallu filmer ce qui se déroulait pour se rendre compte. Rue doit être protégée depuis en-haut, car il n'y a rien qui s'est passé de travers et tout a fonctionné. Il garanti que le bureau d'ingénieur qui établira le cahier des charges y veillera et nous pouvons très bien imaginer demander que les travaux trop bruyants ne se fassent pas durant les heures d'enseignement. Pour la Traversée de Promasens par exemple, la pose du phono-

absorbant a été faite un dimanche, car cela a été inscrit dans lors du cahier des charges. **M. B. Savio** ajoute qu'il y a des vacances scolaires et qu'il est tout à fait possible de demander d'axer les travaux lors de ces périodes.

M. Loris Bossi complète que les soucis liés aux transports scolaires sont également une préoccupation du Comité Intercommunal Scolaire (CIS) et du Conseil Communal. Le sujet de la gestion des enfants est une priorité prise de manière très sérieuse. Ces sujets sont lourds à gérer et ce n'est pas pour rien que le Conseil communal a souhaité travailler avec une compagnie de transports professionnelle et qui est habituée à gérer ce type de problématique. **M. L. Boris** ajoute que depuis la rentrée scolaire 2023/2024, les TPF gère les transports scolaires, le nombre de bus a été réduit pour limiter le déplacement des enfants et les dangers potentiels autour des bâtiments avec le passage des bus. L'ensemble des mesures de sécurité qui peuvent et doivent accompagner les travaux a été envisagé afin de pouvoir faciliter la cohabitation. **M. L. Boris** assure que ce point est vraiment pris en considération et c'est une des préoccupation que de pouvoir faire cohabiter les enfants et les travaux.

Mme E. Vaucher entend bien tout cela, mais selon elle, c'est complexifier quelque chose qui est déjà bien compliquée. Attendre que les classes aient déménagées simplifierait certainement grandement les choses.

M. O. Pittet souhaite donner un point de vue d'entrepreneur par rapport aux travaux. L'accès est quelque chose de très important car cela fait gagner du temps. Les heures du personnel et les heures de machines lorsqu'il n'y a pas d'accès, augmentent drastiquement les coûts. Pour ces raisons, il espère également que tout cela sera pris en compte, à moins qu'un nouveau crédit d'étude pour l'organisation des travaux et le flux doit être voté. En plus, si la circulation reste trop possible pendant les travaux, la facture sera plus élevée. Il regrette que les études faites jusqu'à aujourd'hui, ne donnent pas ces réponses et il maintient que c'est trop cher.

M. B. Savio rappelle que pour les coûts, ceux de la Traversée de Rue concernent uniquement le Canton, pour la partie de la route cantonale. **M. O. Pittet** souhaite préciser que oui, le Canton s'occupe de la surface de la route. Mais tout ce qui est en-dessous concerne la Commune. Et indépendamment à tout cela, la Commune doit s'occuper des routes secondaires et les accès doivent être possible avec des machines et des matériaux à proximité. **M. B. Savio** répond que le bureau d'ingénieur en tiendra compte et le Conseil veillera à ce que toutes ces remarques soient considérées.

Mme Nicole Barbey demande, comme il y aura de la creuse qu'il n'y ait pas la surprise de découvrir des vestiges archéologiques, est-ce qu'une étude a été faite ou si cela a été envisagé. **M. B. Savio** répond que dans le crédit, il y a une étude géologique et un géotechnicien fera un rapport pour ce qui est en-dessous du Champ-de-Foire actuellement. A propos de service archéologique, nous ne pourrions pas passer à côté. En 2006, le Conseil communal a décidé de faire passer des conduites EU/EC sous la place. Lors des fouilles pour ce dossier, le Service Archéologique est venu et voici leur rapport de 2006 : *"La pose de conduites à l'intérieur de l'ancien mur d'enceinte (près de la rampe de l'école) de la porte de Moudon en direction de la porte de Lausanne ainsi que sur la place de la Foire jusqu'au Champ-des-Forces a permis au Service Archéologique de suivre les travaux. Les secteurs situés en-dessus et en-dessous de la place de la Foire n'ont livré aucun résultat. Dans la plupart des cas, soit la roche se trouvait à faible profondeur sous la surface, soit les tranchées ne perturbaient que les couches modernes, plus récentes, que le XIVème siècle. Sur la place elle-même, nous avons pu observé la limite extérieure du fossé de la ville, directement en-dessous des angles Nord Est et Nord Ouest et donc toute la partie Nord d'un mur de 8,50m. de longueur a été documenté. Sa largeur variait de 60cm à plus 2.50m dans ses trois derniers mètres et demi en direction de l'ouest de l'extérieur de la Ville ou il était plus massif. Seule une étroite bande ayant été dégagée, l'interprétation de ce mur est difficile, mais il n'est pas exclu qu'il soit en relation avec la porte de Moudon ou plutôt le pont qui permettait de traverser le fossé à cet endroit."* En résumé, **M. B. Savio** explique qu'ils n'ont pas trouvé grand chose, mais il est clair qu'ils reviendront.

M. Joseph Aeby précise que des subventions fédérales et cantonales seront versées à partir du moment où un Plan directeur du patrimoine a été établi et validé. Il donne l'exemple de la conduite qui monte le sentier de l'Eglise et arrive sur la place de l'Eglise. Cette conduite d'eau fait partie de celles qui devront être rénovées dans le cadre de la Traversée de Rue. L'avantage d'avoir un périmètre inscrit et reconnu, permet d'obtenir, au moment de la réalisation des travaux, des subventions non-négligeables pour remettre en état et améliorer la qualité de ce cheminement et les murs adjacents. Ces mesures-là feront l'objet de subventions. Sur la Place de la Foire, une partie des infrastructures de type béton qui consiste à créer la cage du parking n'est évidemment pas subventionnable, mais la partie supérieure qui s'inscrit dans ces exigences patrimoniales sera subventionnée. A quelque part cela signifie que nous allons récupérer une partie de notre mise en ayant fait ce choix de protéger hautement notre patrimoine. **M. J. Aeby** précise que le fait de réaliser ces travaux imposera de toute façon une certaine qualité, mais avoir pris l'option d'inscrire officiellement le patrimoine permet de toucher des subventions. Les subventions peuvent aller jusqu'à 20% env.. Sur cette partie spécifique, la Fondation Patrimoine interviendra comme porteuse de projet en matière

de plus-value patrimoniale. Il y a ainsi une récupération des nombreuses rallonges qui ont été acceptées jusqu'à maintenant.

M. Patrick Périsset ajoute qu'il comprend bien les craintes du Conseil général au niveau des trois projets majeurs actuels qui sont l'école, la Traversée de Rue et le parking. Au niveau de l'école, tout le monde connaît les priorités et l'urgence et les attentes qu'il y a derrière ce projet. La volonté du Conseil communal est d'avancer. Pour la Traversée de Rue, nous connaissons également tous l'urgence avec la conduite d'eau potable. Réaliser l'école ou la traversée en premier, cela n'est pas défini car il y a de l'urgence sur les deux projets. et le Parking, toujours dans son étude, a aussi un impacte sur la traversée de Rue. L'accès au parking conditionne la route cantonale là où il y a l'entrée au souterrain et celle du parking supérieur. Le Service de la Mobilité a été très claire sur les conditions de visibilité à respecter. Cela est compliqué ici car c'est très étroit, Avec l'étude du parking, nous saurons où se situera la porte et nous pourrons prendre les dispositions nécessaires dans le projet de la Traversée. **M. P. Périsset** tient encore à préciser que nous sommes dans un moment charnière où tout est imbriqué.

M. le Président fait la remarque qu'en pavant la route, même avec des subventions, il serait bien d'arriver à un montant moindre que si la route soit goudronnée. Il ajoute encore que le parking a un coût qui doit s'autofinancer et il serait apprécier que le Conseil communal présente un business plan lors de la prochaine intervention pour le parking, pour démontrer l'autofinancement. Pour rappel, le but est que la location des places finance l'ouvrage et pas l'ensemble de la population

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter.

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 1 Oui : 24 Non : 2

La demande de crédit additionnel de CHF 164'500.-- pour la réorganisation complète du projet Champ de Foire et du parking souterrain **est acceptée** à la majorité des voix.

3.3 Demande de crédit de CHF 150'000.-- pour la reconstruction d'un mur de soutènement après éboulement sur la place de la Chapellenie

3.3.1 Présentation de la demande

M. le Président cède la parole à **M. Joseph Aeby**, en charge du dossier, pour la présentation de la demande de crédit. L'objet est un mélange privé-public qui touche différents propriétaires et il n'est personnellement pas convaincu du total respect des précautions. Il demande alors au Bureau du Conseil général de prendre position par rapport à la récusation. **M. le Président** explique que cette question s'est posée mais comme **M. O. Pittet** n'est pas propriétaire du terrain ; il n'a donc pas d'intérêt financier avec ce point.

M. J. Aeby explique qu'un groupe de travail a été mis sur pied car ce dossier touche plusieurs dicastères et domaines différents. Il présente la présentation faite lorsque toutes les parties ont été réunies autour de la table pour discuter de cette affaire. Le rapport a expliqué la situation et le déroulement des faits. La presse a vite été informée de cet éboulement. La Commune a officié comme organe pour la gestion de cette crise, comme partout en Suisse lorsqu'il y a une catastrophe. Par chance, cet éboulement n'a fait que des dégâts matériels. Cette catastrophe touche à la fois la commune et des propriétaires privés. Mais nous ne sommes pas tous à la même enseigne quand nous abordons la question des conséquences. Nous n'allons pas refaire ce soir l'historique ni revenir sur les rapports établis par des spécialistes. Nous allons directement parler de reconstruction. Il faut articuler un chiffre, qui est pour l'instant une estimation de CHF 350'000.-- pour l'ensemble de ces travaux. Le prix définitif n'intervient qu'après l'ouverture des soumissions. Que peut-on espérer ? La première chose a été de se retourner vers les assurances. Nous avons l'engagement ferme d'obtenir pour chaque partie une participation à bien plaisir de CHF 20'000.00 car les compagnies d'assurances concernées ne sont pas convaincues qu'il s'agit réellement d'un cas d'assurance RC! Les assurances prétendent et souhaiteraient au besoin le démontrer, que nous sommes dans un cas de catastrophe naturelle. Après avoir échangé avec toutes les parties, nous avons renoncé à une démarche juridique et décidé d'une démarche d'acceptance. Ensuite, une seconde source potentielle de financement de reconstruction, c'est le service cantonal section "dangers naturels", qui n'a pas encore fait de promesses mais prendra en charge certains travaux d'urgence. Il pourrait entrer en matière pour une prise en charge de environ 10 à 15 % des coûts de reconstruction. La porte reste ouverte pour une participation à titre exceptionnel en raison du niveau de pluviométrie relativement haut en peu de temps. Enfin, le Service Cantonal des Biens Culturels et de la Confédération subventionnent ces travaux, à titre privé et en tant qu'entité publique. **M. J. Aeby** précise qu'il faut cependant avoir un projet qui réponde à certaines exigences qui sont très claires, dans l'esprit et la technique de l'époque, avec des exigences d'ancrage et de drainage qui n'étaient pas usuelles à cette période.

Du côté des privés, l'ECAB participera financièrement pour la partie collée au bâtiment, qui s'apparente plus au bâtiment qu'au mur. Ces derniers peuvent aussi faire appel au Fonds Suisse en cas de catastrophes naturelles, l'activation du dossier a été faite. Nous pourrions également lancer un crowdfunding mais cette initiative revient uniquement aux propriétaires privés. Les pouvoirs publics doivent actionner une aide si la

situation est vraiment extraordinaire. La dernière source de financement possible reste les fonds propres. Et au final, chacun se retrouve avec une facture à régler au terme des travaux. La partie de droite du mur, seule la caisse communale sera la source de financement possible pour la Commune. Nous sommes suffisamment riches pour le payer et suffisamment pauvres pour regretter de ne pas avoir d'autres aides.

M. J. Aeby ajoute qu'aujourd'hui, un seul et unique bureau d'ingénieurs a été mandaté (le 2ème a été écarté car trop cher) ; techniquement, il y a deux murs mais qu'un chantier. Cela ne veut pas dire que la même réalisation est exigée sur l'ensemble de la surface, mais l'approche technique s'applique au mur inférieur (env. 15m. de la Commune) et au mur supérieur (env. 15m à un privé). Le bureau d'ingénieur définit la manière technique et propose, après des discussions avec le SBC les techniques retenues puis établit un cahier des charges. Les prix seront connus à la rentrée des soumissions. C'est une procédure restreinte avec consultation du SBC qui donnera son aval.

3.3.2 Rapport de la commission financière, débat et vote

M. le Président remercie **M. J. Aeby** pour les explications très complètes et donne la parole à la Commission financière pour la lecture du rapport.

M. Cédric Bays précise que la Commission financière préavis favorablement cette demande de crédit de CHF 150'000.--.

M. le Président remercie **M. C. Bays**, tout en rappelant que le montant demandé concerne uniquement la partie communale, puis ouvre le débat.

Mme Michèle Senn, au nom de la Commission Energie et Durabilité, se demande s'il ne faudrait pas se préoccuper des autres murs dans un contexte de changement climatique. **M. B. Savio** relève que tous les murs seront inspectés dans le cadre de la Traversée de Rue. Il a pris bonne note de la remarque et précise que le Conseil communal est conscient de la situation. **M. J. Aeby** relève que la remarque de **Mme M. Senn** est pertinente. Les murs qui seront rénovés en premier, ne sont pas les plus menaçants. C'est principalement sous le Château que la menace est importante. L'effondrement de ce mur a été une surprise. La partie inférieure des murs de jardin côté Blessens sont tout aussi exposés que ceux qui traversent la Rue du Casino. A titre préventif des inspections locales pourraient être faites pour mesurer ce qui est existant et voir ce qui est réalisable. Il rappelle que nous arrivons très rapidement aux limites du mélange privé/public. Il précise qu'il y a très peu de murs communaux. Nos moyens d'action sont alors limités. Nous touchons quelque chose qui se chiffre certainement à plus d'un million pour rénover l'ensemble des murs.

Au nom du Groupe Entente, **M. Pierre-Alain Deillon** souhaite que le Conseil communal sensibilise les entreprises de génie civil pour aller doucement avec les vibrations pour limiter les dégâts.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter.

Votants : 27 Majorité : 14 Abstention (s) : 1 Oui : 26 Non : 0

La demande de crédit de CHF 150'000.-- pour la reconstruction d'un mur de soutènement après éboulement sur la place de la Chapellenie **est acceptée** à la majorité des voix.

4 Point de situation - projets en cours

4.1 Ecole centralisée

M. le Président cède la parole à **M. Loris Bossi** pour la présentation de l'avancée du projet de l'école centralisée. Il relève que les choses ont démarré et les quatre communes ont reçu des variantes potentielles qui pourraient être intéressantes. Le groupe de travail s'est penché sur ce que pourraient devenir les bâtiments existants. Le contexte des enfants, des attentes et des besoins pour l'enseignement ont aussi été pris en compte. Les analyses démontrent que la totalité des classes sera regroupée sur un seul et unique site. **M. L. Bossi** explique que lorsque nous parlons d'un seul et unique bâtiment décentralisé par rapport au village, il est nécessaire d'avoir des réflexions sur la mobilité, et cette réflexion est demandée par l'Etat. Nous devons également penser à l'Accueil Extra Scolaire. Il rappelle que dans les derniers 24 mois, un montant de CHF 1'000'000.-- env. a été investi pour la rénovation des bâtiments actuels. Il est alors aussi nécessaire de réfléchir sur l'utilité futur de ce bâtiment fraîchement rénové. Plusieurs réflexions sont en cours, comme la possibilité d'utiliser le bâtiment scolaire de Promasens actuel, qui pourrait peut-être accueillir le futur AES. La 3ème variante est de toujours travailler sur 2 bâtiments, en sachant que la salle de gym resterait en place. Le groupe de travail planche sur tout cela. En parallèle, les tractations pour l'acquisition du terrain sont en cours avec la Paroisse pour discuter par la suite, avec le Bénéfice curial. Il ajoute que ces démarches peuvent prendre entre 6 et 8 mois. **M. L. Bossi** explique encore que tout le monde travaille sur la capacité des coûts, qui se chiffrera à plusieurs millions. Il a été demandé au Canton d'effectuer une projection de ce que les Communes peuvent prévoir. En début 2025, une demande de crédit sera faite auprès du Conseil général. Il ajoute que la décision de reporter la demande de

crédit à 2025 coïncide avec l'entrée en vigueur de la fusion et cela permettra d'avoir un dossier complet à présenter.

M. L. Bossi poursuit en indiquant qu'un second groupe de travail a été formé pour la partie "Transports". Aujourd'hui, ce thème est complexe car le déplacement des enfants n'est pas encore connu et nous n'avons pas de connaissance sur les flux en fonction des différents scénarios. Il ajoute que la collaboration avec les TPF se passe très bien.

4.2 Chauffage à distance

M. le Président passe la parole **M. Patrick Périsset** pour les explications. Ce dernier établit un petit compte rendu étant donné qu'il est en charge des réseaux EU/EC et que M. Pierre Louis Fossati est excusé ce soir. En fin d'année passée, un courrier d'information, à l'attention des propriétaires du Bourg de Rue sur lesdits réseaux, a été envoyé et il mentionnait que les bureaux mandataires feraient une visite sur place. Ces visites ont débuté cette semaine, pour regarder la puissance de la chaudière, le point d'introduction possible, etc.. En parallèle l'administration a effectué un travail de coordination avec le bureau qui s'occupe de l'évacuation et l'adduction d'eau pour prendre note des points d'introduction et d'évacuation et que tout cela soit posé sur plans pour chaque propriété. **M. P. Périsset** ajoute qu'en ce qui concerne la chaudière, elle est liée à la rénovation du bâtiment du Trieur et cela a été intégré audit projet. Une mise à l'enquête préalable permet la consultation du dossier dans les différents services cantonaux et la circulation du dossier est en cours.

4.3 Traversée de Rue

M. le Président demande quel est le délai de réalisation de ces travaux ? **M. B. Savio** pense que ce sera au milieu de l'année 2025.

5 Présentation du projet de réaffectation du local pompiers à Promasens

La Commission a souhaité ajouter ce point à l'ordre du jour pour présenter le projet en cours. **M. le Président** passe la parole à **M. Sylvain Chevalley** qui explique qu'une personne souhaitait ouvrir un petit magasin mais a finalement renoncé à son projet sans explication. Ensuite, deux possibilités différentes ont été analysées. Aujourd'hui des discussions plus avancées sont en cours avec une personne qui a déjà un petit magasin dans la région et serait intéressée à développer son activité à Promasens, dans l'idée de faire un magasin avec des produits de la région et éventuellement un petit coin café. **M. S. Chevalley** termine en disant que cela prend son temps, mais le projet avance.

6 Divers

M. le Président passe aux divers et donne la parole aux membres du Conseil général et du Conseil communal.

M. L. Bossi souhaite parler du Circuit secret et présente un Powerpoint. Il fait un petit rappel de la démarche qui a débuté à la fin 2022. Aujourd'hui, le produit est presque terminé. Quelques dates importantes :

- 1er mai 2024 : informations aux riverains qui pourraient être confrontés à quelques touristes (cohabitation)
- 10 mai 2024 : accès aux habitants de la Commune avec un rabais de 75%
- 18 juin 2024 : présentation dans la presse
- 20 juin 2024 : à 19h00, cérémonie officielle d'inauguration, avec les sponsors
- 21 juin 2024 : ouverture au public

Il présente les différentes étapes du parcours du Circuit secret avec le dépliant (caves de l'Hôtel de Ville et du Château, donjon du Château, salle des Chevaliers et une autre salle au Château). Il ajoute la qualité de l'histoire et de la scénographie mise en place. En romandie, il y a 5 endroits où se trouve un circuit secret et l'ensemble de ces circuits sont gérés par une entité qui a un œil sur ce qu'il se passe. Plus les discussions avancent, plus il ressort que le Circuit secret de Rue est dans le haut du panier. Il encourage chacun à le découvrir. **M. L. Bossi** relève que le budget est tenu, notamment grâce au sponsoring auprès des entreprises privées, soit environ 20% des coûts financés. La partie technique représente la plus grosse partie du budget. Il y a une trentaine de personnes qui travaillent sur ce projet, c'est impressionnant. **M. le Président** relève que le Conseil général avait voté un montant de CHF 25'000.00 pour les accès au Circuit secret. Ont-ils été réalisés ? **M. L. Bossi** confirme que les aménagements extérieurs pour l'accès ont été réalisés.

M. J. Aeby prend la parole pour donner quelques infos sur la réalisation du projet de fusion. L'idée est que les Conseils communaux de chaque commune s'occupent de gérer les affaires courantes en 2024. Puis chaque commune délègue un membre qui rejoint ce qui devait s'appeler le Conseil Supérieur de 7 membres pour planifier le futur. Cette proposition a été faite aux autres communes dans le sens de la configuration du nouveau Conseil communal qui selon la convention de fusion, prévoit 4 représentants de Rue, 1 de Chapelle, 1 de Auboranges et 1 de Ecublens. Cette proposition n'a pas été très bien accueillie car elle était peut-être trop prématurée. L'organisation suivante a alors été mise en place; soit un comité de pilotage avec 3 syndicats et le président de la commission administrative pour Ecublens. Il est vrai que les administrateurs d'Ecublens ont un mandat quelque peu différents car ils doivent assurer la gestion traditionnelle, légale de la Commune d'Ecublens et il est difficile de s'engager pour le futur puisque leurs mandats prendra fin au 31.12.2024. Il est toutefois évident qu'un membre de la Commission administrative siège au sein de ce CoPil. Pour compléter l'équipe, une cheffe de projet a été engagée avec un mandat d'une année. Il s'agit de Mme Marinette Boillat Chatton, ancienne secrétaire communale de Rue. Elle coordonne toutes les tâches du CoPil et gère les relations avec l'extérieur (services cantonaux, préfectures, administrations, ...). Ce CoPil peut également nommer des chefs de projet ou encore des groupes de travail pour développer certaines thématiques, comme par exemple pour le soutien aux sociétés locales. Il y a énormément de tâches de préparation car si nous ne faisons rien, le 1er janvier 2025, tout s'arrête car les bases légales seront absentes et cela sera embarrassant. Pour ces raisons, tout doit être anticipé. Il appartient aux organes politiques de préparer l'avenir de la nouvelle commune pour éviter une situation de blocage complète. Les règlements communaux doivent tous être revus et préparer pour être validés dans l'année. La priorité est donnée à tout ce qui génère des taxes pour qu'ils soient approuvés rapidement. Les contrats d'assurances doivent être revus, des choix doivent être fait pour l'informatique, etc.. Bien que la loi permet de facturer de manière différente les taxes dans chaque ancienne commune, cela est irréalisable avec l'informatique aujourd'hui. **M. J. Aeby** ajoute que les élus du Conseil général seront sur le grill durant l'hiver car une séance publique sera organisée d'ici la fin de l'été à Promasens, avec pour thème "Siéger au Conseil général et Conseil communal". En effet, le Conseil général se verra compléter de 17 personnes et dans certaine commune un membre au Conseil communal devra également être élu. Cela sera le cas pour Ecublens. Le Conseil général actuel participera activement à cette démarche et le bureau du Conseil général rencontrera prochainement le CoPil de fusion. Il appartient aussi aux élus-es d'aujourd'hui de communiquer leur enthousiasme à être membres du législatif communal. Le jeudi 9 janvier 2025 aura lieu la séance de constitution du Conseil général. Les commissions devront être nommées, nomination d'un-e président-e et vice-président-e. Passée cette date, le Conseil général sera en mesure de voter les différents points. Ensuite, certainement le 22 janvier 2025 et le 23 janvier 2025, le Conseil général devra approuver les règlements communaux et prendre les décisions liées à la mise en œuvre de la nouvelle commune. **M. J. Aeby** termine en indiquant que la machine réglementaire exige ce passage et il est donc nécessaire que tout cela soit anticipé en 2024, avec la mise en consultation des règlements au Canton, pour arriver avec des documents clairs à présenter au futur Conseil général.

Mme Chantal Bosson demande si les quatre représentants de Rue sont déjà connus. **M. J. Aeby** répond par la négative et que les discussions sont en cours. Il précise que les communes voisines en sont au même stade. Ce sujet sera sous contrôle normalement, début juillet 2024. L'idée est que dès l'automne, les personnes qui seront en place au 1er janvier 2025, soient intégrées au CoPil.

M. le Président informe que la date du Conseil général des comptes initialement prévu le 16 mai a été reportée au mardi 28 mai prochain. Cela sera la dernière séance officielle avant la fusion. Il rappelle qu'il n'y aura pas de séance pour le budget car celui-ci sera voté dans le cadre de la nouvelle commune en janvier 2025.

M. J. Aeby souhaite relever le succès qu'a rencontré le pumptack. Ceci est organisé par le Canton et le Conseil communal a saisi cette opportunité. il y a eu quelques désagréments pour le stationnement, mais l'idée était de prendre la température. L'expérience était vraiment chouette et c'est un service que nous pourrions envisager dans le futur.

M. J. Aeby relève qu'une Commission contrôle interne avait été mise sur pied. la démarche a été initiée et assez rapidement il a été remarqué que cela était incompatible avec la fusion. Nous n'avons pas poursuivis ces travaux. L'administrateur des finances, M. Muller a réuni les éléments de bases et a établi un fil rouge qui est déjà en place. Des mesures concrètes ont déjà été mises en place au niveau des finances, mais la démarche n'a pas été pérennisée. La démarche sera reprise dans le cadre de la nouvelle commune.

M. J. Aeby informe encore que **M. Pierre Louis Fossati** sera absent pour une durée d'environ 3 mois. Ses différentes tâches sont réparties entre les membres du Conseil communal jusqu'à son retour.

7 Clôture de séance

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle également que les présidents des commissions devront établir le rapport d'activité 2023 pour cette séance, le document vierge se trouve dans les fichiers WEDO. Il souhaiterait également avoir un rapport d'activité de la Fondation Patrimoine et rappelle que le Conseil communal doit également présenter son rapport de gestion. Il ajoute qu'il serait bien d'avoir un inventaire de tous les projets qui ont été votés, pour voir s'ils ont été réalisés et si oui, si les coûts ont été respectés.

M. le Président remercie toutes les personnes qui ont permis la mise en place et l'organisation du Conseil Général de ce soir. Il remercie l'administration, les employés communaux, le Conseil Communal, les représentants de la presse ainsi que le public

M. J. Aeby arrive au terme de cette séance avec beaucoup de satisfaction. Des projets d'importance sont en route et il faut viser leur concrétisation, tout ceci dans un environnement de complexification totale de la gestion communale, tout devient extrêmement compliqué. Il ajoute que le Conseil de Rue siège entre 2 et 3 fois par semaines pour mener à bien les différents projets. Les communes traverseront encore des périodes compliquées et le système de milice atteint ses limites. La nouvelle commune devra se doter de professionnels supplémentaires afin de pouvoir déléguer les tâches courantes de gestion. Il remercie toutes et tous pour l'engagement et la fidélité dans le cadre de leur fonction, souhaite une cordiale bienvenue à Mme Delphine Camilleri. Il remercie les représentants de la presse de s'intéresser à la vie de la Commune. **M. J. Aeby** remercie encore ses collègues du Conseil communal ainsi que le personnel communal. Il tient à féliciter également les personnes qui assistent régulièrement aux débats qui ont lieu dans cette salle.

M. le Président lève la séance à **22h15** et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié servi par l'Hôtel de Ville, le public y est cordialement invité. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et un bon retour dans leur foyer.



Franco De Andrea

Conseiller général -Président



Karine Charrière

Préposée CDH - Secrétaire du Conseil
général

Commission financière, Commune de Rue

**Rapport de la Commission financière
pour la séance du Conseil général du 17 avril 2024**

En date du 11 avril 2024, la Commission financière a rencontré M. Bernard Savio M. Joseph Aeby pour la présentation des crédits d'investissements complémentaires.

En préambule, nous tenons à remercier M. Bernard Savio, conseiller communal, ainsi que M. Joseph Aeby, syndic et responsable des finances pour leur disponibilité et leurs explications.

Pour rappel :

Les attributions de la Commission financière consistent à donner au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 al.2 de la Loi sur les communes Lco).

Points à l'ordre du jour :

3. Investissements et Crédits additionnels

3.1 Demande de crédit additionnel de CHF 102'000.00 pour l'étude de la valorisation des espaces routiers dans la traversée de la localité.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

3.2 Demande de crédit additionnel de CHF 164'500.00 pour la réorganisation complète du projet Champ de Foire et du parking souterrain

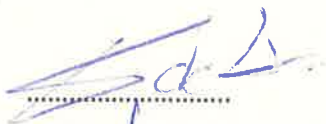
La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

3.3. Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour la reconstruction d'un mur de soutènement après éboulement sur la Place de la Chapellenie

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

Rue, le 12^r avril 2024

Franco de Andrea
Président

Handwritten signature of Franco de Andrea in blue ink, featuring a stylized 'F' and 'A'.

François Bosson
Membre

Handwritten signature of François Bosson in blue ink, consisting of several overlapping loops.

Maxime Punitharangitham
Membre

Handwritten signature of Maxime Punitharangitham in blue ink, featuring a large 'M' and 'P'.

Cédric Bays
Secrétaire

Handwritten signature of Cédric Bays in blue ink, with a stylized 'B'.

Samuel Prélaz
Membre

Handwritten signature of Samuel Prélaz in blue ink, with a stylized 'SP'.